



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN**  
Département de l'Oise  
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

Arrêté municipal n°0153

**CIRCULATION/NETTOYAGE DE GOUTTIERES 12 RUE DE SENLIS**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 26 décembre 2025 faite par l'entreprise LES RATONS LAVEURS représentée par Monsieur VILES,

Considérant que les travaux de nettoyage de gouttières devant le 12 rue de Senlis 60500 Vineuil-Saint-Firmin, peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**Article 1:** Le vendredi 2 janvier 2026 de 14h30 à 17h00, l'entreprise Les ratons laveurs procédera à des travaux de nettoyage de gouttières devant le 12 rue de Senlis.

**Article 2** L'entreprise LES RATONS LAVEURS est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

**L'entreprise LES RATONS LAVEURS sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.**

**Article 3** A la fin des travaux, l'entreprise LES RATONS LAVEURS devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

**Article 4** Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**Article 5** La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise LES RATONS LAVEURS

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 29 décembre 2025.

Le Maire,  
François LANCERAUX

